

Financez vos rénovations et constructions bas carbone grâce à la contribution carbone et le label bas carbone de l'Etat

Mercredi 11 septembre 14h-17h



I 33

Yann DERVYN

Consultant

Alexandra BESTEL

Chargée de développement de projets carbone

DERVYN Conseil

Coopérative carbone La Rochelle

Sommaire

- Contexte
SNBC - Compensation – Contribution
- Le label bas carbone de l'Etat
- Expérimentation de la méthode LBC
Rénovation par la Coopérative Carbone

Pour plus d'informations :

Yann DERVYN yann@dervynconseil.fr

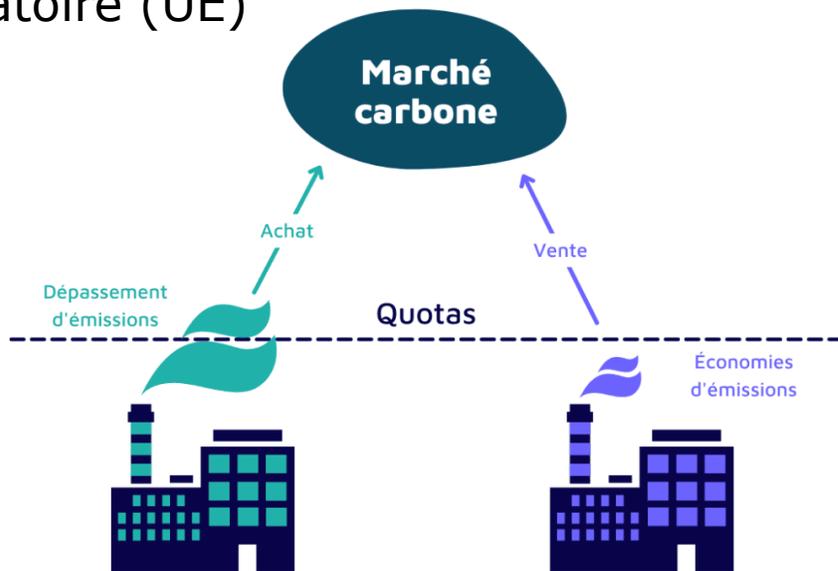
Alexandra BESTEL alexandra.bestel@cooperativecarbone.fr

Contexte - La Stratégie Nationale Bas Carbone

- Feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique
 - Réduction de **40%** des émissions de GES en **2030 par rapport à 1990**
 - **Neutralité** carbone en **2050**
- L'objectif de neutralité carbone en 2050 nécessite de :
 - **Décarboner** l'énergie et d'en **réduire** fortement la consommation
 - Diminuer au maximum les **émissions** non liées à la consommation d'énergie
 - Augmenter les **puits de carbone**

Contexte – Compensation/Contribution

Obligatoire (UE)



Ou volontaire

Labels internationaux comme Voluntary Gold Standard, créé par l'ONG World Wild Fund (WWF) en 2006, et le Verified Carbon Standard (VCS), créé par Verra, une organisation à but non lucratif.

Souvent peu transparent

GILBERT DELAHAYE - MARCEL MARLIER

martine
s'en fout, elle a compensé



Le label Bas Carbone de l'Etat

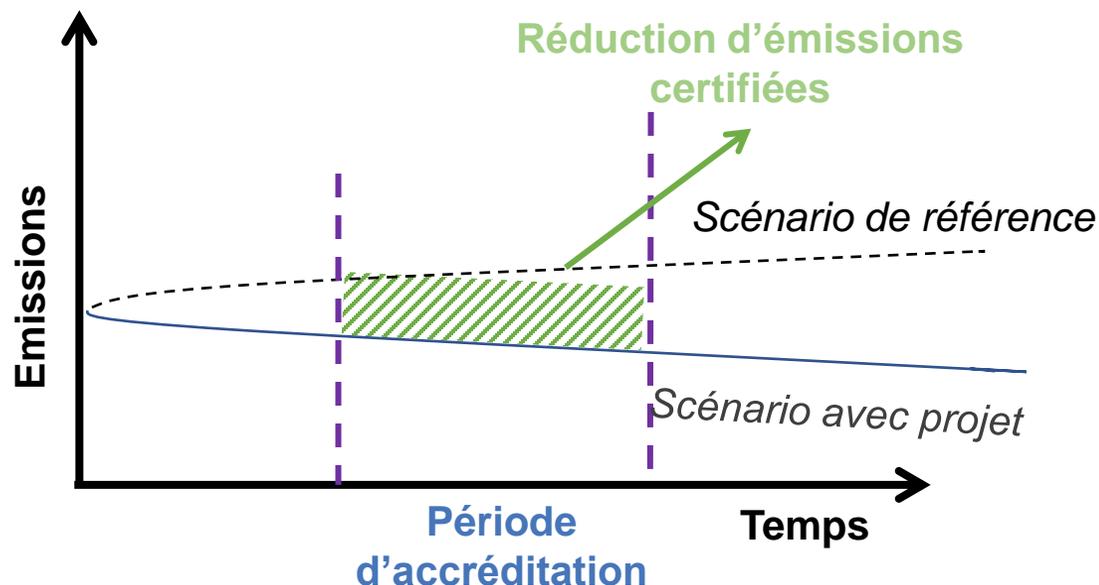
Un label de certification de projets locaux

- Certifier la qualité et l'impact de projets
- Aider à flécher des financements vers ces projets
- Déclencher de nouvelles actions (additionnelles) pour réduire les émissions et séquestrer du carbone



Que regarde le Label Bas-Carbone ?

1. L'impact carbone d'un projet/d'une action



- **Scénario de référence** : sans introduction de nouvelles pratiques; suit la tendance; respecte a minima la réglementation.
- **Scénario de projet** : avec introduction de nouvelles pratiques (boisement, optimisation de la fertilisation azotée, plantation de haies, etc.)

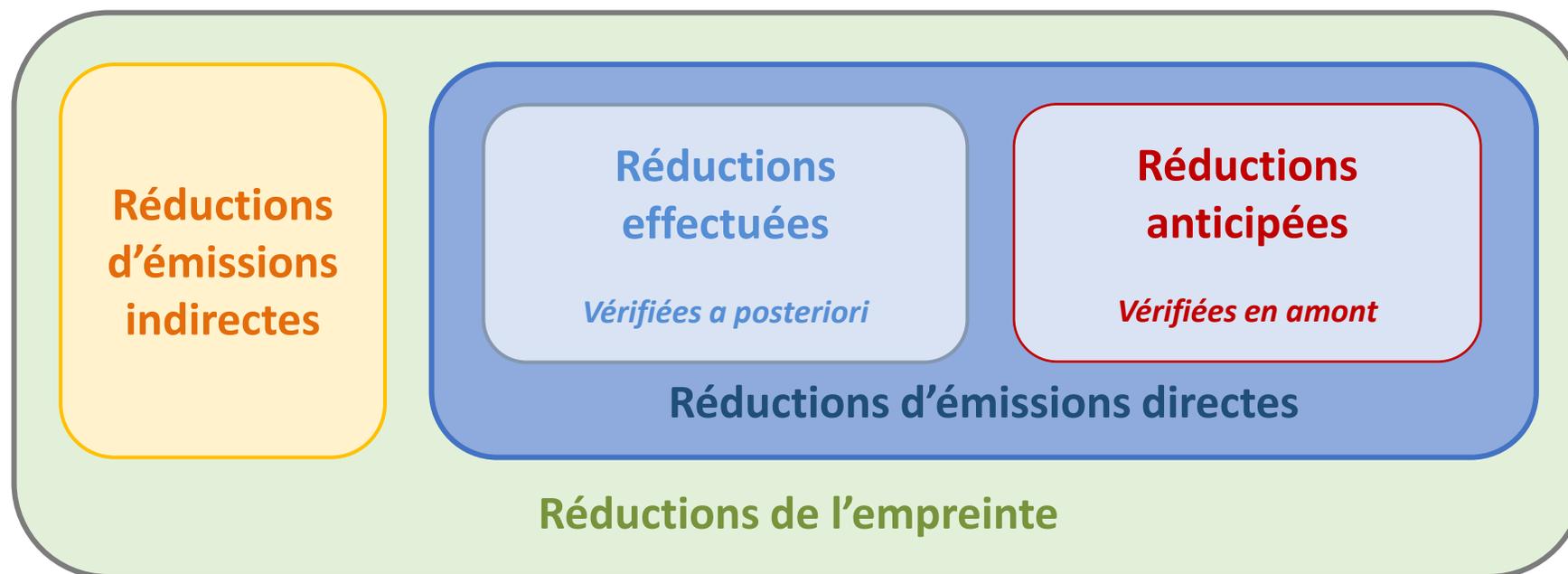
Que regarde le Label Bas-Carbone ?

2. Le respect de différents critères de qualité

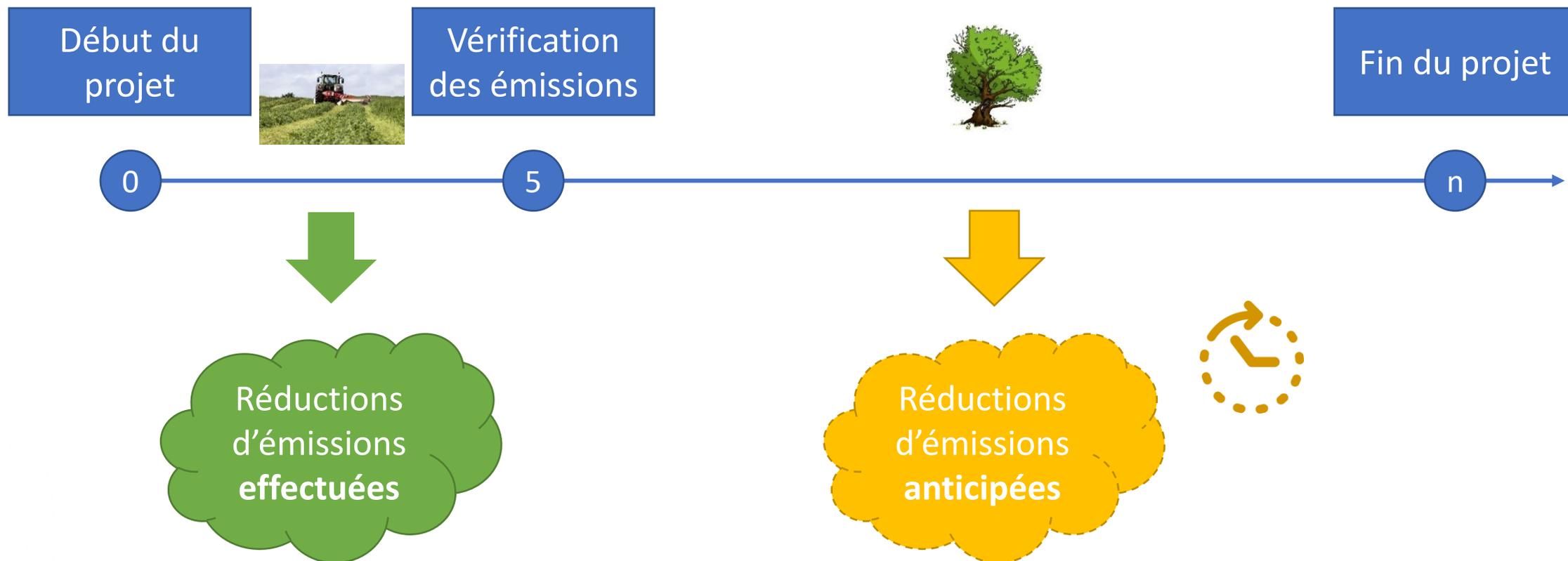
- **l'additionnalité** : démontrer que le projet n'aurait pas pu se faire sans l'incitation carbone
- le **suivi des émissions et de la séquestration**
- la **vérification par un tiers** pour pouvoir prétendre à des crédits carbone
- la **traçabilité** des réductions d'émission avec mise en place d'un registre permettant d'éviter le risque de double compte
- la **permanence** des réductions d'émissions ou la gestion du risque de non permanence
- La présence de **co-bénéfices sociaux et environnementaux** (biodiversité, eau, emploi...)

Le label reconnaît différents types de réductions d'émissions pour prendre en compte tous les leviers

- Reconnues après **vérification par un auditeur compétent et indépendant**



La distinction entre les réductions d'émissions effectuées et anticipées



La prise en compte des co-bénéfices



Les **impacts négatifs** sur l'environnement sont **proscrits**



Les **co-bénéfices environnementaux** (biodiversité, qualité de l'eau, préservation des sols etc.) et **socio-économiques** des projets peuvent être **valorisés** :

- Les méthodes définissent des **indicateurs** pour suivre ces co-bénéfices
- Les **auditeurs** certifient l'atteinte de ces indicateurs lors des vérifications

→ Le porteur de projet peut valoriser ces co-bénéfices auprès des financeurs de réductions d'émissions

ÉTAT



15 méthodes approuvées à ce jour

Forêt :



- Boisement (en révision)
- Reboisement à la suite d'incendies, de tempêtes ou de maladies (en révision)
- Balivage

Agriculture :



- Plantation de vergers
- Gestion durable des haies
- CarbonAgri (élevage bovin) (en révision)
- SOBAC (gestion des intrants)
- ECOMETHANE
- Grandes Cultures (en révision)



Zones humides :

- Protection des herbiers de posidonie
- Restauration de mangroves et de forêts marécageuses

Bâtiments :



- Rénovation de bâtiments à l'aide de matériaux ou produits moins émetteurs de GES
- Bâtiments neufs biosourcés



Transport :

- Utilisation de tiers-lieux en tant qu'espaces de travail



Ville arborée :

- Plantation d'arbres en espaces urbains

Le contenu d'une méthode

- Type de projets concernés, **bénéfices** attendus (co-bénéfices socio-économiques et environnementaux) et critères **d'éligibilité**
- Scénario de référence et démonstration de **l'additionnalité**
- Méthode d'**évaluation des réductions** d'émissions
- Modalités de **vérification** des réductions d'émission du projet
- La manière d'estimer les rabais
- Durée maximale de validité du projet

A retenir du label bas-carbone

- Le **référentiel du label** définit les exigences générales applicables à toutes les actions (arrêté du 18 novembre 2018)
- La **méthode** est spécifique à un type d'action (boisement, élevage bovin, etc.), précise les exigences pour les projets et est écrite par des parties prenantes puis approuvée par le ministère
- Le **projet** est créé par un **acteur local** pour mettre en œuvre concrètement les actions prévues par la méthode et est labellisé par le ministère
- Les **réductions d'émissions** correspondent à la quantité de GES non émise ou stockée grâce aux actions du projet et sont reconnues par le ministère après **vérification** : cela permet leur **achat par un acteur tiers** sur une **base volontaire**

Les projets

Total

- 1 357 projets labellisés au 1/09/2024
- 227 financeurs dont quelques particuliers
- 5 Mt CO2 eq de RE potentielles

Bâtiment

- 5 projets en rénovation
- 4 projets en construction - Bâtiments neufs biosourcés

<https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>

Le Label Bas Carbone Rénovation

Projets éligibles

La Méthode LBC Rénovation s'applique à tous types de projets de rénovation de bâtiments permanents : logements, bureaux, écoles, ...

- Le bâtiment doit atteindre le niveau BBC Rénovation, ou utiliser des éléments issus du réemploi
- La méthode ne concerne pas les bâtiments neufs
- Les produits et matériaux de réemploi ou biosourcés utilisés doivent disposer d'une fiche de déclaration environnementale et sanitaire spécifique ou collective (FDES) qui indique leurs impacts environnementaux et le carbone biogénique stocké sur tout son cycle de vie

Le Label Bas Carbone Rénovation

Comment sont calculées les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ?

Impact carbone des matériaux biosourcés ou issus du réemploi utilisés dans le projet selon les fiches FDES

VS

Impact carbone des matériaux remplacés par du réemploi ou des matériaux biosourcés dans le projet labellisé

Le Label Bas Carbone Rénovation

Temporalité de la demande de labellisation



Expérimentation de la méthode LBC Rénovation

Les objectifs

- Démontrer la faisabilité et la pertinence d'intégrer le cadre du Label Bas Carbone pour des projets de rénovation et de réemploi dans le bâtiment
- Obtenir l'agrément du « label Bas-Carbone » et les réductions de gaz à effet de serre (« GES ») issues des opérations de rénovation
- Déterminer le meilleur équilibre entre réemploi et utilisation de matériaux biosourcés, y compris pour les co-bénéfices environnementaux et sociaux prévus par la méthode
- Définir le mode d'optimisation de l'accompagnement des projets et la méthode d'agrégation de ceux-ci

Expérimentation de la méthode LBC Rénovation

5 opérations pilotes



Finance et oriente

coopérative
carbone

Pilote, mandataire

CSTB
le futur en construction

Conseil technique



Projet réemploi – tiers lieu (en cours)



*OPH La Rochelle – projet isolant biosourcé
Habitat collectif - 20 TeqCO2*



MEL - Projet Blanchemaille – Roubaix – projet réemploi – Batiment tertiaire - 280 TeqCO2

Expérimentation de la méthode LBC Rénovation

Premiers enseignements

- Pour quels projets le Label Bas Carbone Rénovation est-il pertinent ?
- La procédure de labellisation
- Quel équilibre privilégier entre utilisation de matériaux de réemploi et matériaux biosourcés ?
- Est-il possible d'optimiser l'accompagnement de plusieurs projets ?